

Référence	6-SP-OECSE
Durée	2 jours (14 heures)
Éligible CPF	NON
Mise à jour	27/11/2023

Organiser les élections du CSE



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre la législation en matière d'élections professionnelles
- Etablir le contenu d'un protocole pré-électoral
- Mettre en place les élections et en superviser le processus



PUBLIC CONCERNE

Responsables des ressources humaines, responsables de relations sociales, tout collaborateur en charge d'organiser les élections professionnelles



PREREQUIS

Pas de prérequis spécifique



MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours



MODALITES D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée, Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Attestation de stage à chaque apprenant,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles



MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée à minima d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc et/ou paperboard.

Pour les formations nécessitant un ordinateur, un PC est mis à disposition de chaque participant.



MOYENS TECHNIQUES EN DISTANCIEL

A l'aide d'un logiciel (Teams, Zoom...), d'un micro et éventuellement d'une caméra les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.

Sessions organisées en inter comme en intra entreprise.

L'accès à l'environnement d'apprentissage ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.

Pour toute question avant et pendant le parcours, assistance technique à disposition au 04 67 13 45 45.



ORGANISATION

Délai d'accès : 5 jours ouvrés
(délai variable en fonction du financeur)

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



ACCESSIBILITE

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Pour tout renseignement, notre référent handicap reste à votre disposition : mteyssedou@ait.fr



PROFIL FORMATEUR

Formateur expert du domaine.

Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.



CERTIFICATION POSSIBLE

Aucune

Organiser les élections du CSE

PRESENTATION DE LA FORMATION, DES PARTICIPANTS ET DE LEURS ATTENTES SPECIFIQUES

LE BILAN DU MANDAT PRECEDENT SI BESOIN

- Le bilan du mandat précédent si besoin

LES REGLES APPLICABLES EN MATIERE D'ELECTIONS DU CSE

- Les règles applicables en matière d'élections du CSE
- Accord de mise en place du CSE
- Règles pour le calcul de l'effectif de l'entreprise
- La proportionnalité
- Intégrer les dispositions des dernières réformes

LA PREPARATION DES ELECTIONS

- Le protocole pré-électoral (PAP) : négociation et contenu
- Quid des syndicats ?
- La publicité
- Les listes électorales
- Les collèges électoraux : la répartition des sièges
- Problématique des listes communes
- Règles en matière de vote (temps, bureaux et matériel nécessaire)
- Le vote par correspondance
- Le vote électronique

LE DEROULEMENT PRATIQUE DES ELECTIONS

- Le déroulement du scrutin : le bureau de vote
- Le contrôle du scrutin
- Le dépouillement et les enjeux du premier tour
- Le calcul des résultats
- L'attribution des sièges : nombre de sièges et désignation des élus
- La proclamation des résultats
- L'établissement des procès-verbaux
- La représentativité des syndicats
- Les contentieux possibles : les moyens pour les prévenir, réussir à y faire face

L'APRES ELECTIONS : LA MISE EN PLACE DU CSE

- La première réunion du CSE avec la prise de fonction des nouveaux élus
- L'organisation des commissions internes
- Les nouvelles prérogatives suite à la loi Santé et la loi Climat

BILAN, EVALUATION ET SYNTHESE DE LA FORMATION